

Délégation d'Assurance : Economisez jusqu'à 60% sur le coût de l'assurance

Depuis septembre 2010, la loi Lagarde autorise les emprunteurs à souscrire leur assurance décès invalidité auprès de la compagnie d'assurance de leur choix. Une alternative très économique, en particulier pour les moins de 50 ans.

D'après un sondage réalisé par l'institut TNS Sofres, 37 % des sondés ignorent leur droit à choisir leur assurance emprunteur en dehors de leur banque, alors même que la loi Lagarde le prévoit expressément. Pourtant, en choisissant une délégation d'assurance chez CREDIXIA, le client peut réaliser **jusqu'à 60% d'économie** sur le coût total de son assurance de prêt, et bénéficier d'une solution d'assurance performante car adaptée à son profil. En cas de refus d'acceptation d'une assurance extérieure, la banque doit motiver par écrit sa décision.

Pourquoi l'Assurance Individuelle est moins chère ?

Au lieu de mutualiser les risques sur tous les emprunteurs, les compagnies d'assurances établissent un tarif individualisé en fonction du profil de l'assuré. Le principe est simple : plus on est âgé, plus c'est coûteux (au delà de 50 ans, l'assurance groupe de la banque redevient souvent plus compétitive) et plus on est jeune, moins c'est cher. Pour un prêt de 200 000 euros, un couple de trentenaire économisent plus de 9000 euros sur le coût total de l'assurance. Belle économie, d'autant que du côté des garanties, elles peuvent être plus avantageuses que celles des banques. Exemple, certaines assurances groupe se réservent le droit de majorer la prime de l'assuré en cours de contrat. En cas d'arrêt de travail, certaines compagnies se contentent de verser le complément lié à la perte de salaire occasionnée, après indemnisation de la sécurité sociale, au lieu de verser l'intégralité de la mensualité comme c'est le cas avec une délégation d'assurance.

Une Nouvelle Loi pour garantir l'effectivité de la Loi Lagarde

Le Loi Lefebvre, relative à la protection du consommateur notamment en matière d'assurance emprunteur, est en cours de discussion au Parlement. Tenant compte du fait que les établissements bancaires ne jouent pas toujours le jeu de la concurrence, ce texte prévoit qu'une assurance de prêt immobilier souscrite en dehors de la banque prêteuse ne pourra plus donner lieu à des frais d'acceptation d'un contrat d'assurance externe. Cette mesure devrait contraindre les banques à mieux respecter la loi.

A propos de CREDIXIA : Créée en 1999, CREDIXIA est une SAS spécialisée dans le courtage en crédits immobiliers et assurances de prêts. Son rôle d'intermédiaire bancaire lui permet d'obtenir pour ses clients le meilleur taux de crédit immobilier associé aux conditions les plus avantageuses. En 13 ans d'expérience, CREDIXIA a su développer une offre de qualité assortie d'avantages attractifs :

- 0€ de Frais de Courtage sur internet, en agence chez CREDIXIA
- 0€ de Frais de Dossier auprès de la banque qui financera le projet
- Le Meilleur accord sous 15 jours ouvrés
- Un suivi gratuit et personnalisé avec un conseiller privilégié
- Assurance de prêt moins chère et aux mêmes garanties que celles des banques